

Thermoz Georges, parcours de captivité¹

Arson Hervé

Version 3

17/03/2023

État civil mobilisation et capture

Georges Alphonse Louis Thermoz était né le 19 janvier 1920 à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure, aujourd'hui Seine-Maritime) fils d'Henri Frédéric Alphonse Thermoz et de Sophie Mélanie Dardarin son épouse ; il était tourneur mécanicien. Célibataire, il habitait au domicile de ses parents : 50, cité Thuillier à Sotteville-les-Rouen.

Il a été recruté soldat de 2^{ème} classe et affecté lors de la mobilisation au 509^{ème} Régiment de Chars de Combat. Il a été capturé le 30 juin 1940 à Larjeau².

Transfert en Allemagne

Le prisonnier a été emmené en Allemagne et immatriculé n° 54 397 au Stalag XI B à Falingbostel (Basse Saxe) entre Hanovre et Hambourg³.

Il refuse de travailler ; il est condamné à la déportation vers le Gouvernement Général de Pologne.

Internement au Stalag 325

Il est conduit d'abord au Stalag VI F à Düren-Arnoldsweiler le 27 août 1942⁴. « Versetzt über Auffanglager Arnoldsweiler-Düren nach Dienststelle 08499 ». Le Stalag VI F (Düren) est désigné comme étant un camp de rétention. La déportation en Pologne est représentée par l'expression codée : Service 08499⁵. De Düren, il part pour le Stalag 325 à Rawa-Ruska.

Retour dans un Stalag en Autriche

Il quitte la Pologne et il est transféré le 16 mai 1943 en Autriche, au Stalag XVIII C, à Markt-Pongau⁶, au sud de Salzbourg. Il est ensuite envoyé au Stalag XVIII A⁷, à Wolfsberg, et affecté le 4 juin 1943 au kommando 130 Hv Saint-Martin (caserne des chasseurs) à Strassgang tout près de Graz. À quelques kilomètres s'étend un lac : le Thalersee.

Décès à Thal-lès-Graz (Autriche)

Le dossier de décès archivé à Caen contient : l'avis de décès envoyé à la famille par la Croix-Rouge ; une fiche d'état civil ; le rapport de gendarmerie en allemand et sa traduction en français ; le rapport d'autopsie en allemand.

Extrait du rapport des gendarmes : « Le 20 juin 1943, vers 11 heures, le prisonnier de guerre français Thermoz Georges... s'est noyé en se baignant. Ce jour-même, Thermoz Georges et deux de ses camarades se baignaient dans le lac de Thal. Les deux camarades qui savaient nager prirent leurs ébats sans s'occuper de Thermoz qui ne savait pas nager. Subitement, ils s'aperçurent qu'il avait dis-

1 Meldung, fiche de suivi de captivité ; le dossier statut 21 P 681 521 ; le dossier de décès 21 P 157048.

2 Tel que mentionné sur la fiche de suivi de captivité et les Meldungen ; aucun nom de commune ne correspond.

3 Stalag 552 du Stalag XI B diffusée en octobre 1940.

4 Meldung 773 du Stalag 325 ouverte le 3 novembre 1942.

5 Meldung 1372 du Stalag XI B ouverte le 16 septembre 1942.

6 Meldung 994 du Stalag 325 ouverte le 5 juin 1943.

7 La Meldung 282 du Stalag XVIII A est évoquée sur la fiche de suivi de captivité, mais n'a pas été présentée lors de la consultation.

paru. Les recherches furent d'abord infructueuses et ce n'est que vers 13 heures 45 qu'ils réussirent, à l'aide d'autres baigneurs, à retrouver le noyé. À cet endroit, le lac est profond de 2 mètres.

Le corps fut transporté à la morgue et la constatation du décès fut faite par le docteur du district... Au moment de l'accident, il y avait peu de baigneurs par suite du mauvais temps, de sorte que l'accident est passé inaperçu... »

Le rapport d'autopsie pratiquée à la morgue conclut à des foyers d'infection pulmonaire anciens en début de calcification ; une hémorragie récente dans les lobes des poumons et un encombrement de mucosités dans les bronches ; le praticien a constaté un « afflux de sang en provenance de la rate et des reins ».

Il est établi que Georges Thermozy souffrait de tuberculose, les nodules étaient révélateurs d'une grave pathologie, une infection des poumons par des bactéries, des staphylocoques par exemple. Des nodules anciens étaient en cours de calcification et d'autres plus récents envahissaient les poumons. Les Allemands suggèrent une mort par hydrocution provoquée par un choc thermique quand le sujet, probablement fiévreux du fait de son état général, a été plongé dans l'eau -probablement très froide puisqu'il s'agit du Thalersee, un lac de montagne.

D'une part, le récit des circonstances de l'accident est invraisemblable. Georges Thermozy, à l'évidence malade et qui, d'après le rapport de décès, ne savait pas nager, serait allé de son plein gré dans l'eau, là où la profondeur atteignait 2 m. Trois prisonniers français seraient allés ensemble à la baignade, sans escorte, jusqu'à un lac éloigné de plusieurs kilomètres de leur cantonnement à Strassgang ; ils auraient choisi un jour de mauvais temps pour faire trempette dans l'eau glacée d'un lac de montagne.

D'autre part, contrairement aux habitudes, les noms des deux témoins français ne sont pas cités dans le rapport. Le rapport émane de la gendarmerie et non pas des officiers de la Wehrmacht responsables du Stalag XVIII A. Et par dessus tout, l'autopsie ne révèle pas d'eau dans les poumons, ce qui signifie que la victime a été plongée dans l'eau post mortem ; ni la tuberculose ni la noyade n'expliquent l'« afflux de sang » en provenance des reins et de la rate. Le praticien a-t-il voulu éviter le mot « hémorragie » ? Car une telle hémorragie serait plutôt la conséquence d'un choc violent. La version des événements qui ont entraîné la mort du prisonnier présentée par les gendarmes allemands n'est donc pas crédible.

Georges Thermozy a été inhumé au cimetière de Graz. Il a été déclaré « Mort pour la France ».

Titre d'Interné Résistant

Son père reçoit le pécule du prisonnier de 23 200 F le 19 juin 1956. Il entame ensuite de longues démarches ; la carte CVR n° 535 206 est enfin attribuée le 11 juin 1965 et le titre Interné Résistant le 13 mai 1965 (carte n° 1203 23776).